



BARÈME DES HONORAIRES*

HONORAIRES* DE NÉGOCIATION ET DE RÉDACTION D'ACTES SUR LA VENTE D'APPARTEMENTS ET DE PAVILLONS :

Tranche du prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC**
De 1 € A 65 000 €	5 000 €	6 000 €
De 65 001 € à 100 000 €	5 833,33 €	7 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	6 666,66 €	8 000 €
De 150 001 € à 180 000 €	7 083,33 €	8 500 €
De 180 001 € à 220 000 €	7 500 €	9 000 €
De 220 001 € à 250 000 €	8 333,33 €	10 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	9 583,33 €	11 500 €
De 300 001 € à 350 000 €	10 416,66 €	12 500 €
De 350 001 € à 399 999 €	11 250€	13 500 €
400 000 € et +		4%

HONORAIRES* DE NÉGOCIATION SUR LA VENTE DE TERRAIN À BÂTIR/BOX PARKING :

TERRAIN A BÂTIR	7% TTC DU NET VENDEUR
BOX ET PARKING	10% TTC (minimum 1000 €)

HONORAIRES DE NÉGOCIATION ET DE RÉDACTION D'ACTES SUR LA LOCATION

BAIL : 10€/ m² TTC***
ÉTAT DES LIEUX : 3€/ m² TTC***

AVIS DE VALEUR : Succession, donation, partage

90€ TTC (À déduire en cas de mise en vente)

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er Août 2014.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

** TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 %

*** Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone tendue

Barème en vigueur au 13/10/2018

Montant minimum d'honoraires TTC : 6 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 1 000€)

ANGELIMMO - 85, chaussée Jules César – 95130 FRANCONVILLE

Tél : 01.85.11.10.00 – contact@angelimmo95.fr - Transaction sur immeubles et fonds de commerce.

SASU – RCS Pontoise 800 101 537 – Carte Professionnelle CPI 9501 2018 000 035 241

délivrée le 01/07/18 par CCI Paris Ile de France - Responsabilité Civile Professionnelle « Allianz ».

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.